

Les différentes conceptions sur la prédation animale

Noémie Guillemette

**Travail présenté dans le cadre de la Bourse d'initiation à la recherche
au collégial du Fonds de recherche du Québec**

Introduction

On sait que les enjeux éthiques liés aux animaux concernent beaucoup de gens dans la population et que cela nous questionne sur la manière dont les animaux sont traités. Considérant la souffrance occasionnée par différents traitements tels que leur utilisation en recherche scientifique, dans l'élevage à des fins commerciales, dans le sport ludique, le commerce et le piégeage, plusieurs croient qu'on devrait réviser nos pratiques. Par exemple, l'éthicien Tom Regan, une sommité dans le domaine de la philosophie animale, souhaite aller au-delà des améliorations pour amener plutôt un changement brusque où l'interdiction de ces actions serait souhaitable. Regan perçoit les animaux égaux aux humains. Alors, selon lui, il est logique de les traiter en égaux.¹ Il est inacceptable qu'un humain tue un autre humain, il en va de même si la victime est un animal. Différents penseurs se sont penchés sur un problème partant de la prémisse de Regan. Ils conviennent qu'il est plus réaliste de sensibiliser les humains sur les droits des animaux. Cependant, qu'en est-il pour les animaux qui pratiquent la prédation pour se nourrir ? S'ils ont des droits égaux aux humains, ne faudrait-il pas qu'ils arrêtent la prédation puisque les victimes verraient leurs droits bafoués ? C'est l'objet de ce texte qui explore les différentes conceptions de philosophes tels que Tom Regan lui-même, J. Baird Callicott, Ty Ratterman,

¹ REGAN, Thomas. « Pour les droits des animaux », *Les Cahiers antispécistes*, décembre 1992, <http://tomregan.free.fr/Tom-Regan-Pour-les-droits-des-animaux-Vrin-2010.pdf> (Consulté le 18 juin 2024).

Jennifer Everett, Lori Gruen et Rainer Ebert et Tibor R. Marchan sur le problème de la prédation animale en regard de l'éthique animale. Une comparaison entre les différents points de vue permettra aussi aux lecteurs de relever les points de convergence et de divergence entre les différents penseurs.

« Pour les droits des animaux » (1992) de Thomas Regan

Tom Regan est un philosophe ayant écrit de nombreux ouvrages sur les droits des animaux qui ont influencé plusieurs penseurs. « The Case for Animal Rights », paru en 1983, est connu pour l'idée de donner davantage de droits aux non-humains. « Pour les droits des animaux » vise notamment à comprendre les enjeux liés à la prédation animale. Regan avance l'idée que les animaux auraient une valeur égale aux humains. Il est critique face à différents concepts tels que le contractualisme, la conception de la cruauté-gentillesse et l'utilitarisme qui seront expliqués dans ce texte. Finalement, il indique pourquoi la théorie des droits serait, selon lui, la théorie morale la plus satisfaisante pour la cause animale.

D'abord, Regan perçoit les animaux sur un même pied d'égalité que les humains. Il voit ces êtres, humains ou non, en possession d'une valeur inhérente indépendante. Ces êtres doivent être traités avec respect, sans être réduits à de simples choses, peu importe ce qu'ils apportent à la société. Que ce soit un humain en plein contrôle de ses moyens, un déficient ou un animal, ils doivent tous être traités de la même façon. Dans cet ordre d'idée, il est donc impensable de réduire les animaux à une ressource pour satisfaire les humains. C'est pour cela que Regan veut modifier les systèmes institutionnels pour non pas améliorer le sort des animaux, mais bien pour arrêter toute souffrance possible produite par l'humain. Regan croit qu'il faut changer les conceptions des individus pour en arriver à une situation idéale pour tous les êtres ayant une valeur inhérente.

Pour lui, l'idée de définir ce qui est moral grâce à un ensemble de règles décidées par des individus à l'aide d'un contrat serait à l'encontre de la philosophie de Regan qui vise un

idéal d'égalité. Le contractualisme permet à une poignée de personnes d'être des décideurs pouvant protéger les êtres ayant une incompréhension de la moralité comme un enfant ou un animal. Les gens auraient des devoirs concernant ces êtres sans toutefois en avoir directement, ils auraient donc des devoirs indirects. Le grand problème est que si ces décideurs ne se soucient pas de certains animaux, la population n'aurait tout simplement aucun devoir envers eux qu'il soit directs ou indirects. Alors, ce fonctionnement peut laisser place à des discriminations si les signataires prennent seulement en compte les individus qui ont de la valeur dans leur esprit. Bien qu'il existe une forme de contractualisme qui semble plus juste, comme celui de John Rawls, qui oblige les signataires à faire abstraction des caractéristiques accidentelles d'un humain, ce ne serait pas assez pour Regan. Cette conception n'admet pas que les individus puissent avoir des devoirs directs envers les animaux puisque les êtres non humains n'ont pas les capacités de comprendre la moralité. Alors que, selon Regan, il faut absolument avoir des devoirs directs puisque les animaux seraient égaux aux humains.

Le concept d'opposition « cruauté-gentillesse » indique qu'on peut avoir des devoirs directs envers les animaux, car il faudrait avoir des devoirs directs de gentillesse et des devoirs directs de ne pas être cruel envers eux. Cependant, la gentillesse peut être faite à l'égard d'un groupe en excluant volontairement un autre groupe. Par exemple, un fermier pourrait être très gentil avec ses animaux dont il prend soin, mais volontairement faire abstraction des animaux sauvages autour de lui. L'acte de gentillesse serait présent, mais il pourrait être accompagné aussi de mépris. De plus, il est évident qu'être cruel est fondamentalement mal, mais l'absence de cruauté peut aussi créer du mal même si cela est

involontaire. Par exemple, une mère de famille à l'épicerie pourrait acheter un produit où des animaux ont été maltraités sans qu'elle en soit au courant. Cette femme ne serait pas cruelle en soi, mais un acte même fait sans malice peut entraîner des conditions déplorables pour des animaux. Tout compte fait, les concepts de gentillesse et de cruauté ne peuvent pas répondre clairement à ce qui est moralement bon ou mauvais. Il y a des angles morts qui sont omis.

Dans une autre perspective, l'utilitarisme serait, à première vue, moralement acceptable puisqu'il va de soi qu'on y considère l'égalité et l'utilité, deux principes moraux de cette philosophie. En effet, humains ou animaux, les avantages de chacun comptent et ont la même importance. Face à une décision, l'utilitariste se doit de choisir l'acte qui crée la plus grande somme de bonheur chez les êtres affectés par les conséquences. Dans cette optique, ce sont seulement les intérêts qui ont de la valeur et non l'égalité des êtres. En ce sens, l'individu n'aurait aucune valeur. Seul le ressenti final est important, peu importe les moyens utilisés. Alors, l'utilitariste pourrait commettre des actes horribles comme la torture ou le meurtre en autant que les intérêts soient satisfaits.

Finalement, Regan trouve néanmoins une théorie satisfaisante pour la lutte de la libération animale. C'est la théorie des droits qui est basée sur deux points précis. Premièrement, on refuse de tolérer moralement une forme de racisme, de discrimination sexuelle ou sociale. Cela est contraire au contractualisme où les signataires peuvent faire de la discrimination en ne mettant pas tous les individus dans un contrat pour les protéger. Deuxièmement, on

refuse de justifier de bons résultats en ayant recours à des mauvais qui violent des droits. C'est donc contraire à l'utilitarisme où l'on n'hésite pas à faire un acte moralement mauvais pour qu'en fin de compte le taux de bonheur soit le plus grand. Selon Regan, cette théorie fonctionne pour chaque être répondant aux critères de sujet d'une vie et qui possède une valeur inhérente. Étant donné que les animaux ont une valeur inhérente comme les humains, ils se doivent d'avoir des droits identiques.

« Books Reviews » (1985) de J. Baird Callicott

Dans « Book Reviews » (1985), J. Baird Callicott soulève l'absence d'explications de Regan sur la prédation entre les animaux. Regan explique donc pourquoi les proies n'auraient pas leurs droits enfreints. C'est le cas selon lui car les animaux n'ont pas la conscience morale. À son avis, les animaux ont toutes les capacités pour être sujets d'une vie. Ils sont conscients de leur être, ils peuvent croire, désirer, concevoir l'avenir, avoir des objectifs et finalement agir délibérément. Bien qu'ils soient sujets d'une vie avec une valeur inhérente égale aux humains, ils ne seraient pas des agents moraux capables de comprendre l'ampleur de leurs gestes à l'égard des proies. Les humains ne pourraient donc pas les juger pour les actes commis. Les animaux et les agents moraux n'auraient donc pas les mêmes devoirs. En revanche, du côté de Callicott, cela fait un non-sens que les animaux puissent être des prédateurs et que les humains ne puissent pas l'être. Il trouve donc une alternative différente à celle de Regan.

Selon lui, il devrait y avoir une égalité des droits moraux pour tous les êtres possédant une valeur inhérente. Il croit aussi que des droits égalitaires pour les animaux et les humains devraient l'être à condition que les animaux vivent en communauté avec l'homme. Ce serait excessif d'accorder les mêmes droits à un orignal et à un chien domestique. Ce n'est pas la majorité des animaux qui vivent au quotidien avec les humains et qui font face aux mêmes enjeux.

Deux choix sont à considérer si l'on admet comme Callicott que donner des droits identiques à tous les animaux est insensé. D'abord, il y a l'option que les animaux gèrent entre eux leur propre mode de vie qu'ils respectent sans intervention humaine. Sinon, que les animaux soient dans la communauté humaine en étant des membres mentalement déficients puisqu'ils n'ont pas les mêmes capacités intellectuelles que les humains. Callicott fait allusion à Mary Midgley, une philosophe britannique. Elle remarque que les animaux domestiques comme les chiens et les chats font partie d'une « communauté mixte » avec les humains. Il en vient donc à la conclusion qu'il faut « sauvegarder les droits des animaux paisibles », c'est-à-dire protéger les droits des animaux domestiques puisqu'ils vivent en communauté avec les humains.

En bref, le problème de Regan est qu'il aborde le droit des animaux en mettant toutes les espèces dans la même catégorie avec la même valeur inhérente. Pour Callicott, l'idéal serait de restructurer la théorie de sorte à diviser les détenteurs de droits des animaux aux non-détenteurs. Au lieu de se baser sur l'axe sujet/sujet d'une vie, il faudrait se baser sur l'axe domestique/sauvage pour définir les droits de chacun. Il y aurait donc deux communautés, la communauté « mixte » avec les humains et les animaux domestiques et la communauté biotique naturelle entre animaux.

« An Environmentalist's Lament² on Predation » (2008) de Ty Raterman

Ty Raterman est un éthicien amoureux des animaux. Il les estime tous. Il croit qu'il peut être un bon écologiste même s'il trouve la prédation regrettable. Il y voit plusieurs problèmes. Dans « An Environmentalist's Lament on Predation », sorte de plaidoyer sur le sujet, il explique pourquoi il ressent cela et répond aux contre-arguments qu'il a tendance à recevoir face à son point de vue.

Pour commencer, il présente quatre raisons expliquant pourquoi, la prédation est désolante. Premièrement, elle inflige de la douleur aux proies. Deuxièmement, la prédation contrarie souvent les désirs des proies. Troisièmement, ne pas être capable de ressentir de la tristesse pour la prédation animale représente souvent une insensibilité face à d'autres épreuves ou souffrances que l'humain peut vivre. Quatrièmement, éprouver de la tristesse résulte d'une compassion et d'une gentillesse naturelle de notre espèce qui ne fait pas que l'humain est contre la nature. Pour sa part, la prédation le rend mal à l'aise et triste. Il sait que les animaux ne sont pas des agents moraux comme le soutient Regan, ils n'auraient donc pas de devoirs les uns envers les autres. Malgré tout, Raterman souhaite qu'il n'y ait aucun animal qui doive mourir pour qu'un autre survive.

Certains pourraient penser que Raterman s'oppose en partie à la mort. Ce n'est pas le cas. Pour lui, la mort ne serait pas toujours un malheur. Elle pourrait même être satisfaisante

² Pour des besoins de traduction de l'anglais au français, le terme lamentation sera traduit par le terme complainte ou d'autres mots se rapprochant de cette signification.

dans certains cas. Par exemple, lorsqu'un être vit avec la maladie; parfois vaut mieux partir que de souffrir avec ce fardeau. Raterman croit qu'on peut s'attrister de la mort lorsqu'on la vit douloureusement et qu'on est encore jeune. Il se plaint donc d'un animal vivant sans souci de santé, qui est fort et qui devient la proie d'un prédateur qui le fait souffrir. D'autres peuvent se demander pourquoi ne pas se plaindre du fait de vieillir à la place. Selon Raterman, ce serait presque l'équivalent de se plaindre de la mort, ce qui est, à son avis, extrême, plus que de se plaindre de la prédation. Savoir qu'il y a une fin qui attend chaque être crée le sentiment que la vie a encore plus de valeur qu'elle n'en a puisqu'on est conscient qu'elle n'est pas éternelle. Alors, le philosophe est clair. Il ne se plaint pas de la mort en particulier ni de la vieillesse.

Raterman ne se chagrine pas non plus de la douleur, ni du fait de la ressentir, même si les proies en vivent lors de la prédation. En effet, la douleur en général peut ne pas être permanente. Elle peut même faire grandir les gens comme une rupture amoureuse ou encore un accident mineur. Mais il est certain que la douleur ressentie face à la maladie ou à la prédation est tout autre, que ce soit pour un humain ou un animal. Raterman regrette la prédation et aussi la maladie en partie à cause de la douleur qui accompagne cela, mais ce n'est pas seulement cette sensation qu'il trouve affreuse. C'est le fait que plusieurs proies avaient des attentes qui n'ont pas pu être comblées à cause de la mort. Au bout du compte, ce ne sont pas les prédateurs que Raterman désapprouve, mais c'est plutôt la douleur ressentie par les proies et aussi leur mort. Il déplore en fait qu'ils soient carnivores, mais il blâme surtout le fait que les humains manquent de compassion face à la prédation. Selon

lui, la douceur et la compassion sont des vertus que les humains possèdent. En considérant cela, il trouve regrettable que certains soient indifférents face à la prédation animale.

On peut croire que s'opposer à la prédation revient à s'opposer à la nature et à être anti-environnementaliste. Raterman soutient qu'il n'y a rien de mal à s'opposer parfois à des éléments de la nature. Il ajoute que les humains ont tendance eux-mêmes à s'y opposer pour leur confort. Mettre une moustiquaire à son patio, tailler les arbustes ou encore mettre des bottes imperméables ne sont pas des actes mauvais même s'ils ne respectent pas l'idéal qu'il suggère. Il croit qu'il est possible d'aimer une variété d'aspects de la nature sans toutefois tout aimer. Selon lui, un vrai environnementaliste n'admire pas la prédation. Cela ne veut pas dire qu'il souhaite une intervention humaine dans la prédation animale. Ce serait trop coûteux. Les ressources, le temps, l'énergie et l'argent seraient disproportionnés. De plus, même s'il y a intervention, des conséquences négatives peuvent se produire. Le prédateur peut être tué par l'humain, mourir de faim ou encore l'espèce pourrait être surpeuplée ou être en voie de disparition. L'idéal serait de respecter l'autonomie dans la nature en ayant de la compassion à cause des conséquences néfastes qui sont hors de notre contrôle. Alors, Raterman est conscient que la nature fonctionne avec de la prédation, mais il souhaiterait un fonctionnement différent si c'était possible.

« Environmental Ethics Animal Welfarism And The Problem Of Predation » (2001)
de Jennifer Everett

Jennifer Everett écrit être plutôt en accord avec la théorie des droits de Tom Regan de ne pas intervenir dans la prédation animale, car les prédateurs ne sont pas des agents moraux, donc ils ne peuvent pas violer des droits. Elle ajoute tout de même que Regan restreint nos devoirs d'assistance en tant qu'agents moraux pour protéger l'environnement. Elle écrit pourquoi les victimes innocentes auraient un droit légitime de protection.

Dans le contexte d'un puma qui attaque un cerf ou encore d'un lion qui attaque un enfant humain, il est logique de penser qu'un agent moral doit user d'un devoir d'assistance aux victimes. Toutefois, selon l'interprétation de Everett, Regan affirme qu'un agent moral n'a aucun droit de protéger ces martyrs, car les prédateurs n'ont pas de devoir, alors qu'ils n'enfreignent aucun droit. Selon Everett, on devrait établir une description générale des devoirs d'assistance, car on ne peut pas toujours ne rien faire si on a la possibilité d'épargner des êtres innocents. Elle croit que les devoirs d'assistance peuvent varier d'un individu à l'autre. Chaque sujet d'une vie est différent par sa nature unique. Ils n'auraient pas le même droit fondamental d'être traités avec respect. Leurs traitements diffèrent selon leur nature, les faits caractéristiques de l'espèce et les traits qu'il possède en tant qu'individu unique. Pour tout dire, l'action apportée à un sujet d'une vie diffère selon des facteurs à considérer.

Selon Everett, une entité intrinsèquement précieuse ne devrait être aidée par les agents moraux que si cela est nécessaire à son épanouissement naturel et non dans le cadre d'une prédation animale injuste. Il faut reconnaître les différences pertinentes entre les individus pour choisir l'option appropriée. Alors, si l'on reprend l'exemple de l'enfant humain en comparaison au cerf victime, l'enfant a le droit à un traitement digne de son appartenance aux humains. Sa valeur inhérente n'est pas épuisée par la valeur qu'il possède en tant que sujet d'une vie. Ne pas le préserver est un manquement au respect des droits de l'homme. En opposition avec cette approche, le cerf détient une nature qui n'est pas réductible à l'ensemble des caractéristiques communes à tous les sujets d'une vie. Étant un animal sauvage, son épanouissement est généralement considéré comme étant incompatible avec une intervention humaine à grande échelle. Grâce à cette nuance apportée par Everett, les agents moraux n'interviennent toujours pas lors de la prédation animale, mais le principe est cohérent avec nos valeurs communes, car il permet de secourir l'enfant humain. Enfin, cela semble expliquer la raison qu'on aurait des devoirs d'assistance plus stricts envers les animaux domestiques qu'avec les animaux sauvages.

Bien qu'Everett affirme qu'on ne devrait pas nécessairement intervenir dans la prédation animale, on peut se demander si on peut quand même regretter ce phénomène. Selon Ned Hettinger, regretter la prédation serait contre nature et ce serait synonyme de désirer transcender la nature. Être écologiste serait de considérer tous les produits et les processus de la nature comme étant précieux. Faire preuve d'un véritable amour pour la nature serait d'être tolérant face à la prédation qu'elle soit humaine ou animale. Néanmoins, Everett pense qu'Hettinger devrait être plus nuancé dans ses propos. Pour elle, valoriser la nature

ne veut pas dire valoriser tout ce qui la constitue. Elle se donne le droit d'imaginer un monde meilleur sans prédation.

En somme, Everett ne tient pas comme responsable les humains dans la protection des proies liées à la prédation. Elle croit quand même que l'agent moral a un devoir d'assistance dans le cas où l'épanouissement d'un être humain serait menacé. Il est certain qu'elle regrette qu'il y ait prédation tout en aimant la nature à sa juste valeur.

« Ethics and Animals » (2011) de Lori Gruen

Lori Gruen s'interroge sur les devoirs des agents moraux face à la prédation. Elle utilise l'exemple d'un lion qui poursuit un enfant en comparaison avec le même prédateur qui poursuit une gazelle. À son avis, empêcher la mort de l'enfant, car il est un enfant faisant partie de l'espèce humaine, mais ne pas le faire pour la gazelle relève du spécisme (supériorité des humains sur les animaux), ce qui serait injustifiable. Elle cherche donc des explications plus approfondies sur le sujet.

Gruen se penche sur la perspective utilitariste pour tenter de trouver ce que les agents moraux doivent faire. Selon les utilitaristes, l'enfant est trop jeune pour comprendre le concept d'existence et la gazelle n'est pas une personne en soi. Pour eux, c'est la douleur ressentie avant la mort qui est un mal. Il faut examiner tous les êtres affectés par une action pour savoir quoi faire. Une première option serait de tuer tous les prédateurs sans souffrance. Cependant, les conséquences sont trop grandes. La surpopulation des proies, les pénuries alimentaires, les famines et les contacts avec les humains sont quelques indicatifs pour ne pas faire cela. Si au lieu de s'occuper des prédateurs on mettait les proies dans des réserves pour contrôler leur reproduction, cela minimise les souffrances, mais les frais liés à ces dépenses seraient trop élevés. Utiliser des tireurs d'élite lors de la prédation pour éviter la souffrance et ensuite pour que le prédateur puisse manger sa proie ne vaut pas non plus le coût notamment pour des raisons financières. L'idéal est de dépenser cet argent pour le bien commun. Face à ces conséquences négatives, Gruen croit tout de même qu'il faut tuer le lion par un tireur d'élite s'il s'apprête à tuer l'enfant. Elle imagine que si l'enfant est tué par le lion, des soulèvements causés par la vengeance du défunt humain

seraient faits par les agents moraux. Cela créerait davantage de conflits entre les espèces. Alors, elle croit qu'on doit tuer le lion s'il veut tuer l'enfant, mais ne pas l'épargner dans le cas de la gazelle. Il faudrait donc faire une distinction entre les animaux qui menacent les droits des humains et les animaux qui menacent d'autres animaux.

Même si elle ne donne pas des traitements similaires à tous les sujets d'une vie, Gruen voit des raisons de souligner l'incapacité des humains à percevoir leur vulnérabilité. L'histoire de la philosophe Val Plumwood, une survivante ayant échappé à l'emprise d'un crocodile, enseigne des leçons de prudence pour les humains qui ne sont pas à l'abri de dangers par les animaux. Selon cette femme, les agents moraux doivent reconnaître leur propre animalité et leur propre vulnérabilité écologique. Gruen est en accord avec cela et met en garde l'humain de ne pas sous-estimer les animaux sauvages.

Finalement, en analysant les conséquences face à l'intervention humaine dans la prédation animale, Gruen vient à la conclusion que les agents moraux ne peuvent pas intervenir. Elle est cependant ouverte à une méthode d'intervention si les répercussions sont bonnes, mais à ce jour, il n'y en a aucune qui en vaudrait la peine.

« Innocent Threats and the Moral Problem of Carnivorous Animals » (2012) de Rainer Ebert et Tibor R. Marchan

Rainer Ebert et Tibor R. Marchan soulèvent la contradiction de Regan dans deux scénarios de prédation. Le premier est un lion qui attaque un enfant et le deuxième est toujours le lion qui cette fois-ci attaque un gnou. Selon Regan, notre devoir moral serait de sauver l'enfant, mais pas le gnou. Les penseurs remarquent que l'unique différence entre ces deux mises en situation est l'appartenance de la proie à son espèce. Selon eux, cela semble contradictoire avec la théorie des droits de Regan stipulant que les sujets d'une vie ont une valeur inhérente égale. Ils voient donc deux options qui s'offrent à Regan, soit il doit montrer les différents devoirs à adopter selon l'espèce, soit il accepte que nos devoirs moraux soient les mêmes, peu importe l'être vivant. Selon les penseurs, si les devoirs moraux sont les mêmes peu importe l'espèce, une entité morale ayant des droits moraux est victime d'une injustice même si le prédateur n'est pas un agent moral. Alors, le lion violerait les droits du gnou. En réalité, qu'il y ait une intervention ou non dans la prédation animale, les droits d'au moins un individu sont violés.

Selon les défenseurs des droits des animaux, face à un problème de prédation, l'agent moral aurait le devoir de protéger selon le principe du pire, c'est-à-dire en trouvant la victime qui serait la plus malheureuse à ne plus être en vie. Dans les cas où les préjudices des deux êtres sont semblables, il faudrait utiliser le « principe miniride³ » à savoir une perspective

³ “[W]hen we must choose between overriding the rights of many who are innocent or the rights of few who are innocent, and when each affected individual will be harmed in a prima facie comparable way, then we ought to choose to override the rights of the few in preference to overriding the rights of the many.”

utilitariste où l'agent moral doit choisir de passer outre aux droits de la minorité au lieu de passer outre aux droits de la majorité.

Selon Ebert et Marchan, les défenseurs de la théorie des droits devraient changer de conception puisque ce qu'ils pensent ne fait pas de sens. C'est certain qu'affirmer que les animaux n'ont aucun droit ne plaît pas aux défenseurs. Pourtant, certains individus croient que la prédation est normale. Alors, si les défenseurs veulent toujours accorder des droits aux animaux, Ebert et Marchan croient qu'il devrait y avoir une meilleure conception qui établit une norme raisonnable de la protection des animaux. Sachant que ces militants n'ont pas non plus réussi à faire une description complète des impacts de la prédation et de ces effets sur les animaux, il est clair que les conceptions sont à retravailler.

D'après les philosophes, placer toute la charge morale pour les animaux sur les droits serait une autre erreur, car la conduite des agents moraux devrait être volontaire. Elle devrait être le résultat d'une pure volonté plutôt que d'une obligation. À leur avis, les agents moraux ne devraient pas intervenir dans la vie des animaux, car leur comportement est normal pour leur nature comme la prédation. Il faudrait seulement s'assurer de les traiter humainement sans cruauté gratuite. Toutefois, on pourrait avoir des devoirs particuliers pour les êtres non sensibles aimés par des agents moraux comme les animaux domestiques. Alors, certains animaux auraient des droits de protection puisqu'ils ont une valeur sentimentale chez les agents moraux.

En bref, la conception de Tom Regan serait incohérente dans son traitement des menaces innocentes humaines et non humaines. Bien que les prédateurs posent un problème pour les défenseurs des droits des animaux, il n'y a pas de solution miracle à la théorie des droits. D'après Ebert et Marchan, de nouvelles théories des droits des animaux pourraient faire avancer le problème de la prédation animale, mais pour l'instant on en reste au *statu quo*.

Points de convergences et de divergences entre les conceptions

À la lumière des écrits des philosophes environnementalistes, il est clair qu'on peut en venir à un point de convergence entre Callicott, Ratterman, Everett, Gruen, Ebert et Marchan. Tous ces penseurs ne voient pas comment l'intervention des agents moraux aide la nature. À l'inverse d'y contribuer, les conséquences liées à une intervention pourraient basculer les écosystèmes et créeraient de nouveaux problèmes. Les philosophes sont d'avis à être respectueux envers la nature en lui laissant sa pleine autonomie.

Celui qui se démarque est Tom Regan ayant la vision que tous les sujets d'une vie ont une valeur inhérente égale. Sa grande contradiction est le fait qu'un animal faisant une mauvaise action n'implique pas une injustice. Il n'aurait pas les capacités nécessaires pour comprendre les notions de devoirs, mais il aurait des droits, notamment celui à la protection. Prétendre que ces êtres sont égaux est paradoxal avec ces perceptions puisqu'ils auraient leurs droits brimés seulement par les agents moraux, les humains.

Les autres penseurs comprennent qu'on ne peut pas affirmer que tous sont égaux si l'on ne leur donne pas le même traitement. Certains sont d'avis que les animaux domestiques ou encore les êtres non sensibles aimés par les agents moraux peuvent avoir des devoirs particuliers puisqu'ils vivent en communauté avec les humains. Il est donc logique de vouloir les protéger de toute souffrance possible, d'attaques ou encore de prédation animale. Callicott propose une restructuration de la théorie de Regan en répartissant les droits de manière logique entre les animaux domestiques et les animaux sauvages. À

quelques différences près, Everett, Ebert et Marchan proposent plutôt un devoir d'assistance lors de dangers imminents. En effet, les agents moraux auraient des devoirs particuliers pour les animaux domestiques. Pour Everett, elle perçoit que l'épanouissement des animaux domestiques est en péril. Pour Ebert et Marchan, ces êtres sont aimés par les agents moraux et méritent d'être épargnés. En somme, plusieurs sont d'avis de protéger les animaux domestiques, mais pas les animaux sauvages.

Everett et Gruen sont aussi d'avis d'intervenir lorsqu'un humain fait face à un danger animal, mais pour des raisons différentes. Pour Everett, c'est parce qu'elle croit que de ne pas aider l'humain met, comme les animaux domestiques, leur épanouissement en péril. Pour Gruen, épargner l'humain serait mieux pour ne pas créer de graves conséquences. Par exemple, elle imagine un soulèvement des autres humains qui sont conscients qu'on aurait pu sauver la victime. Par conséquent, ces deux approches amènent au même résultat sans avoir la même réflexion philosophique. Par ailleurs, si le prédateur est l'humain, il y a un consensus entre tous les penseurs que ce serait répréhensible. Les seules exceptions seraient pour des raisons médicales ou en cas d'urgence, où l'humain serait dans l'obligation de manger de la nourriture de provenance animale. On peut en venir à la conclusion que l'humain aurait la responsabilité d'épargner les animaux sauvages en ne les tuant pas, mais il devrait laisser faire lorsqu'il y a de la prédation animale notamment par respect de la nature.

Néanmoins, tous s'entendent pour affirmer qu'il est déplorable que lors de la prédation animale, les proies vivent de la souffrance. Les penseurs ne voient pas de bonnes solutions peu coûteuses ou demandant peu d'énergie, donc tant qu'il n'y a pas de meilleures conceptions, mieux vaut laisser agir la nature. Ratterman, par exemple, soutient que d'accepter la prédation ne veut pas dire qu'il est un mauvais écologiste. Au contraire, il croit qu'un bon écologiste peut s'attrister de la prédation animale où pour que l'animal survive, il faut qu'un autre y laisse la vie. Everett aussi regrette la prédation et Gruen, Ebert et Marchan ont réfléchi à des solutions, mais ils n'en ont pas trouvé qui soit concluante. Tout compte fait, concernant le problème de la prédation animale, il est difficile pour l'homme de trouver une solution juste.

Conclusion

Pour conclure, il est juste d'affirmer que le problème de la prédation animale est complexe. Pour les animaux carnivores, il est essentiel de tuer pour pouvoir subvenir à leurs besoins alimentaires. Alors, même si l'homme empêchait les animaux de s'entretuer, la souffrance sera toujours présente pour les êtres affamés. Je pense qu'il est sage d'opter pour la solution de la majorité des penseurs, ne pas intervenir dans la prédation animale. Mais il est évident d'affirmer que les vivants ne sont pas tous égaux à la différence de la théorie des droits de Tom Regan pour qui ils le sont. En constatant cela, il est juste de ressentir du regret et de la tristesse face à ce phénomène. Les humains sont compatissants et ont conscience de la gravité de tout cela, mais ils sont impuissants. On ne peut pas réussir à donner un traitement égal à tous. Personnellement, je soutiens l'avis de Everett d'user d'un devoir d'assistance lorsqu'un animal domestique ou un humain est en danger même si ce n'est pas le fruit d'une injustice. On n'a pas le choix d'accepter la nature telle qu'elle est même avec ses défauts, car si l'on s'y oppose, les préjudices seront trop grands. Pour la suite, il faudra attendre de nouvelles conceptions fructueuses qui réussiront à garder un équilibre avec la nature, les animaux et les humains.

Médiagraphie

Articles

EBERT, Rainer, et Thibor R. MARCHAN. « Innocent Threats and the Moral Problem of Carnivorous Animals », *Journal of Applied Philosophy*, 2012, <https://www.stafforini.com/docs/Ebert%20&%20Machan%20-%20Innocent%20threats%20and%20the%20moral%20problem%20of%20carnivorous%20animals.pdf> (Consulté le 18 juin 2024).

EVERETT, Jennifer. « Environmental Ethics, Animal Welfarism, And The Problem Of Predation », *Indiana University Press*, printemps 2001, <https://www.jstor.org/stable/40339003> (Consulté le 18 juin 2024).

CALLICOTT, J. Baird. « Book Reviews », ND, 1985, ND (Consulté le 18 juin 2024).

GRUEN, Lori. « Ethics and Animals », *Cambridge University Press*, 2011, <https://www.cambridge.org/core/books/ethics-and-animals/B0429F9769C5A0E97A59E48FC7277E04> (Consulté le 18 juin 2024).

RATERMAN, Ty. « An Environmentalist's Lament on Predation », ND, hiver 2008, https://hettingern.people.charleston.edu/Environmental_Ethics_SP_10/Raterman_Lament_Predation.pdf (Consulté le 18 juin 2024).

REGAN, Thomas. « Pour les droits des animaux », *Les Cahiers antispécistes*, décembre 1992, <http://tomregan.free.fr/Tom-Regan-Pour-les-droits-des-animaux-Vrin-2010.pdf> (Consulté le 18 juin 2024).